



MINISTRE DES MINES

Le Ministre

ARRETE MINISTERIEL N° 0078 /CAB.MIN.MINES/01/2015 DU ...0...7...FEB 2015
PORTANT REFUS D'OCTROI DU PERMIS RECHERCHES N° 9004
A LA SOCIETE LA BOISSIERE SPRL

Vu la Constitution, spécialement ses articles 93, 202 point 36
littéra f, 203 point 16 ;

Vu la Loi n° 007/2002 du 11 juillet 2002 portant Code minier,
spécialement ses articles 10, 12, 45, 48 alinéa 1^{er}, 56 et 57 ;

Vu le Décret n° 038/2003 du 26 mars 2003 portant Règlement
minier, spécialement ses articles 96 à 102 et 104 à 107 alinéa 1^{er} ;

Vu l'Ordonnance n° 12/007 du 11 juin 2012 portant
organisation et fonctionnement du Gouvernement, modalités pratiques de
collaboration entre le Président de la République et le Gouvernement ainsi
qu'entre les membres du Gouvernement ;

Vu l'Ordonnance n° 12/008 du 11 juin 2012 fixant les
attributions des Ministères ;

Vu l'Ordonnance n° 014/078 du 07 décembre 2014 portant
nomination des Vice-Premiers Ministres, des Ministres d'Etat, des Ministres et
des Vice-Ministres ;

Considérant la demande de Permis de Recherches n° **9004**
introduite par la société **LA BOISSIERE SPRL** en date du 20 août 2007 et les
pièces requises y jointes ;

Considérant que la capacité financière minimum présentée par
la société **LA BOISSIERE SPRL** est inadéquate ;

Sur avis défavorable du Cadastre minier ;

A R R E T E :



Article 1^{er} :

Le Permis de Recherches n° **9004** sollicité par la société **LA BOISSIERE SPRL** ayant son siège sis avenue Kingabwa, Quartier Kingabwa, Commune de Limete à Kinshasa, lui est refusé.

Article 2 :

La société **LA BOISSIERE SPRL** a le droit d'exercer un recours conformément aux articles 57 alinéa 2, 313 et 314 du Code Minier.

Article 9 :

Le Secrétaire Général des Mines et le Directeur Général du Cadastre minier sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui entre en vigueur à la date de sa signature.

Fait à Kinshasa, le **07 FEB 2015**.....

Martin KABWELULU

Ampliations

- Cabinet du Président de la République : 1
- Cabinet du Ministre des Mines : 2
- Secrétariat Général des Mines : 1
- Cadastre minier : 1
- CTCPM : 1
- SAESSCAM : 1
- Direction des Mines : 1
- Direction de Géologie : 1
- Direction des Investigations : 1
- Direction chargée de la Protection de l'Environ. : 1
- Div. Prov. des Mines & Géologie du ressort : 1
- Sté TITAN T MINING SPRL : 1